

DOSSIER Correspondance

AOUT
SEPTEMBRE
2007

Conseil
de la
Jeunesse
Catholique

Introduction – p. 1
Retour aux sources avec
le décret « Missions » – p. 2

Le décret « Education
à la citoyenneté » – p. 4

Qu'en penser ? – p. 6

De la théorie du décret à la pratique
de la citoyenneté... – p. 8

En guise de conclusion – p. 10

Pour en savoir plus... – p. 11

DANS
CE
DOSSIER

En janvier 2007, un nouveau décret a été voté par le Parlement de la Communauté française. Ce décret entrera en vigueur en septembre 2008. Il a pour objectif de renforcer l'éducation à la citoyenneté au sein de l'école.

Le passage très peu remarqué de ce décret serait-il dû au flot de décrets consacrés à l'enseignement ces derniers temps – 32 en 2 ans – ? Pourtant, berceau de l'apprentissage, l'école est également un lieu de vie essentiel d'éducation aux valeurs citoyennes et démocratiques.

A l'heure de la rentrée scolaire, le Correspondance a voulu se pencher sur le lien qui peut exister entre école et citoyenneté...



Ecole Citoyenneté





RETOUR AUX SOURCES AVEC LE DÉCRET «MISSIONS»

Pour bien comprendre la situation actuelle, il faut remonter à 1997, année de parution du DÉCRET «MISSIONS». Celui-ci avait notamment instauré une nouvelle instance au cœur de l'école: le CONSEIL DE PARTICIPATION.

Ce nouvel organe devait permettre aux différents acteurs de l'école – y compris les élèves – de partager leurs points de vue et de participer aux décisions qui les concernent. A ce jour, force est de constater que si cette instance existe réellement, ceux qui étaient en partie visés (les élèves) ignorent très souvent tout de ce Conseil. Qui en fait partie ? A quoi sert-il ? Quels sont ses enjeux ?



LE CONSEIL DE PARTICIPATION

est un espace de parole destiné à analyser les problèmes relatifs à l'école ou à certaines classes. On y retrouve des représentants des parents, des professeurs et des élèves. Une dérogation est prévue pour les écoles dont les élèves sont peu nombreux. Liberté leur est laissée quant à l'organisation d'une représentation des élèves.

LES OBJECTIFS DU DÉCRET «MISSIONS»

- *promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves ;*
- *amener tous les élèves à s'approprier les savoirs et à acquérir les compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle ;*
- *préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures ;*
- *assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale.*

Depuis 10 ans, un flou certain règne autour de cette instance voulue participative, faute d'éclaircissements et de moyens octroyés aux écoles. Certains établissements se sont donc demandé quels élèves siègeraient dans cette nouvelle instance. Les uns ont imaginé la participation des élèves à partir de la représentation de classe, de degré, etc. légitimant ainsi l'instance elle-même. D'autres ont laissé le Pouvoir Organisateur ou les autres membres du Conseil de Participation décider quelle catégorie d'élèves aurait l'honneur de se joindre à eux pour participer à la discussion (uniquement les élèves du 3e degré par exemple).

Que devient le droit à la participation de TOUS les élèves dans ce cas de figure, plus répandu qu'on ne voudrait le croire... Qu'en est-il de l'accessibilité de notre langage et des documents distribués en Conseil de Participation? Qu'advient-il des rapports d'activité des Conseils de Participation? Sont-ils consultés ou seulement destinés à un classement vertical dès réception au Ministère?

EN 2008, UNE ÉVOLUTION GRÂCE AU DÉCRET « EDUCATION À LA CITOYENNETÉ » ?

*Ces questionnements auraient-ils motivé la
Ministre Arena à fixer les modalités de l'éducation
à la citoyenneté dans les écoles, via le décret
« Education à la citoyenneté » ?*

Possible...

Dans ce dossier, nous tenterons de montrer que si le décret « Education à la citoyenneté » a le mérite de fixer un cadre organisationnel, il occulte parfaitement les problématiques déjà apparues lors de la mise en place des Conseils de Participation. Bien qu'il suggère la participation comme « projet de tout un établissement », il ne réunit en rien les conditions qui permettront de mobiliser personnel éducatif, enseignants, direction et élèves autour d'un projet commun.

De plus, ce nouveau décret vise à éduquer à la citoyenneté uniquement via la délégation d'élèves et l'apprentissage théorique de l'histoire culturelle et institutionnelle de notre pays. Il ignore par là toutes les autres formes de citoyenneté pratique que les jeunes développent par ailleurs.





LE DÉCRET « EDUCATION À LA CITOYENNETÉ »

Publié au moniteur belge en janvier 2007, le décret « Education à la citoyenneté responsable et active au sein des établissements scolaires » sera finalement d'application en septembre 2008.

SON OBJECTIF GÉNÉRAL

- renforcer l'éducation à la citoyenneté responsable et active au sein des établissements scolaires.

SES OBJECTIFS SECONDAIRES

- favoriser la compréhension de la société (institutions);
 - développer les connaissances et la pratique de la citoyenneté au sens large;
 - permettre aux jeunes d'acquérir les capacités nécessaires pour vivre dans une société moderne, y prendre une part active et agir de manière responsable;
 - éveiller les jeunes aux principes démocratiques par le biais de la représentation.



POUR SOUTENIR CONCRÈTEMENT SA MISE EN PLACE : 3 MESURES

1. Manuel « Etre et devenir citoyen »

Rédigé par des experts, il sera destiné aux élèves du 3e degré de l'enseignement secondaire général. Selon le décret, il devra être utilisé par les enseignants « à discrétion », c'est-à-dire qu'ils en font ce qu'ils veulent, ils l'utilisent à leur manière et selon leurs affinités, voire ils peuvent ne pas l'utiliser.

Le manuel portera au minimum sur les **matières** suivantes :

- les fondements de la démocratie, les grands principes régissant le régime représentatif et le régime parlementaire belge avec des notions d'histoire de la Belgique indépendante;

- les divisions de l'Etat et la description de leurs institutions (Etat fédéral, Communautés, Régions, provinces, communes);
- l'organisation et le développement des institutions européennes;
- l'agencement des pouvoirs définis par la Constitution belge (législatif, exécutif, judiciaire);
- l'organisation et le fonctionnement du système judiciaire;
- les règles de base régissant le financement des autorités publiques;
- les droits fondamentaux et les libertés des citoyens;
- les droits humains et notamment les droits de l'enfant, les droits relatifs au travail,

- les institutions gouvernementales ou non gouvernementales qui veillent à leur respect;
- les principes du fonctionnement des mécanismes de solidarité mis en oeuvre à travers la sécurité sociale et l'évolution de celle-ci;
- le fonctionnement et le rôle des médias;
- les principes du développement durable, en ce compris la consommation responsable.

Les connaissances des élèves sur ces matières seront évaluées mais ne feront pas partie de l'évaluation certificative. C'est-à-dire que l'évaluation ne sera pas reportée dans les cotes au même titre que les maths ou la géo. Quant à savoir ce que les professeurs doivent évaluer précisément et comment ils doivent le faire, le mystère reste entier.

2. Des activités inter-disciplinaires

Des activités inter-disciplinaires seront organisées afin d'enrichir l'action de l'école en matière d'éducation à la citoyenneté. L'élève participera à 6 activités dans l'ensemble de son parcours scolaire obligatoire (3 en primaire, 3 en secondaire).



3. La délégation obligatoire d'élèves dès la 5^e primaire



Le décret définit le rôle du délégué de classe. Celui-ci a pour mission de centraliser et de relayer les questions, demandes, avis et propositions des élèves au sujet de la vie de l'école auprès du Conseil de participation, du Chef d'établissement et du Pouvoir Organisateur (PO). Il a également pour mission d'informer les élèves des réponses données par ceux-ci.

Le décret instaure que les délégués se réunissent par degré ou cycle et forment le Conseil d'élèves. Il prévoit également le nombre de réunions minimum auxquelles le délégué est tenu de participer (6 entre délégués d'un même cycle/degre et 1 avec l'ensemble des délégués). Enfin, il définit les missions du Conseil d'élèves (rendre compte des problèmes, rédiger leur règlement d'ordre intérieur et élire les délégués au Conseil de participation).

Il est attendu des chefs d'établissement ou des P.O. la rédaction d'un règlement des élections. Il leur incombe également de désigner les accompagnateurs de ce projet de Conseil des élèves.

QU'EN PENSER ?

Concernant la mise en œuvre des mesures concrètes du nouveau décret, le manuel « Etre et devenir citoyen » n'est à ce jour pas encore rédigé. L'équipe d'experts devant s'y atteler n'est pas encore constituée. Par ailleurs, une circulaire reprenant des propositions d'activités inter-disciplinaires devait voir le jour début du mois de mai. Nous l'attendons toujours. Quant au point relatif à la représentation des élèves, le cadre imposé par ce nouveau décret ne risque-t-il pas de fausser la donne ?



On peut tout d'abord se demander en quoi et comment les mesures proposées dans le décret « Education à la citoyenneté » répondent aux objectifs fixés, notamment celui d'éduquer les élèves à devenir des **citoyens actifs et responsables**. L'obligation de la délégation, l'obligation de réunion, la définition – voire la limitation – de leur rôle aux questionnements, demandes et propositions, la rédaction de règlements et la désignation *d'accompagnants*... sont autant de mesures obligeantes qui laissent peu de liberté de choix et d'action aux personnes directement concernées que sont les élèves.

Il faut reconnaître que ce décret officialise l'instance de représentation des élèves à l'échelle de la Communauté française. C'est une bonne chose. Mais il ancre malheureusement cette représentation dans la problématique et l'obligation. Cela suffit à biaiser la représentation des élèves.

Pourtant, via le Conseil de Participation et le Conseil des élèves, cette participation peut devenir un lieu où des synergies positives se créent. Elèves/délégués, adultes ressources et membres de la direction peuvent y favoriser le « mieux vivre ensemble » à l'intérieur de l'école. A deux conditions. Premièrement, l'école doit se donner les moyens de réfléchir aux valeurs qui sous-tendent cette participation et aux moyens qu'elle veut/peut lui accorder. Deuxièmement, cette réflexion et cette démarche doivent être l'œuvre de tous.

Car la participation des élèves découle de la volonté de la direction et de son équipe éducative, mais aussi d'une prise de conscience de la part des élèves qui trop souvent doivent composer avec des décisions unilatérales qui viennent leur rappeler qu'ils subissent celles-ci plus qu'ils ne sont acteurs participant de ces décisions.

Au contraire, il faut leur faire confiance et leur permettre d'agir sur des sujets qui les concernent. Se mettre d'accord tous ensemble sur le sens et l'intérêt qu'il y a pour les élèves à participer est important. Car dans ce domaine, rien n'est acquis et tout reste à construire! Certes, des décrets viennent bien donner certaines directions, mais suffit-il de décider que l'école va désormais faire de l'éducation à la citoyenneté active pour que les élèves se mettent en action? Concevoir un guide du parfait citoyen, n'est-ce pas une réponse un peu trop académique? Les compétences nécessaires à l'exercice d'un mandat de délégué de classe se situent parfois loin de la matière que l'on enseigne et même de la manière dont celle-ci est transmise à l'école.

En outre, pour pouvoir participer à la vie de l'école, il faut des espaces temps alloués aux élèves et/ou délégués d'élèves, ainsi qu'aux adultes qui les soutiennent pour assumer au mieux leur fonction. Construit sur l'écoute et le respect mutuel, un réel partenariat peut alors voir le jour. Il faut que la négociation, la concertation et la mise en projet soient rendues possibles. Il faut que celles-ci tiennent compte des réalités et des rythmes des différents acteurs de l'école. Une réflexion sur le mode d'élection des représentants et leurs compétences (les domaines sur lesquels agir) ainsi qu'une implication intéressée et choisie de la part des adultes qui les soutiennent sont tout aussi fondamentales.



On peut enfin se demander à quelle citoyenneté et à quelle démocratie on formera les nouvelles générations. Est-ce au fonctionnement démocratique tel qu'il existe aujourd'hui (démocratie dite formelle), en cela compris son évolution? N'entend-on pas souvent dire que la démocratie est vivante, mouvante et donc amenée à être (re)pensée? Est-ce nécessaire d'éduquer les citoyens de demain? A quoi? Aux règles de fonctionnement de la société que l'on doit intégrer lors de toute socialisation? Qui contribuent à toute socialisation? A l'égalité dans une société profondément inégale? Aux stratégies de négociation? A la mise en projet (personnel, professionnel...) ? etc.



DE LA THÉORIE DU DÉCRET À LA PRATIQUE DE LA CITOYENNETÉ...

La citoyenneté, ça s'apprend c'est sûr. Mais ça se vit, surtout ! On peut vivre et agir en citoyen de différentes manières. Au CJC par exemple, nous développons cette citoyenneté au travers de notre engagement dans une organisation de jeunesse et nous aspirons à devenir des CRACS : des Citoyens Responsables Actifs Critiques et Solidaires.



JeunesEtCitoyens (JEC), une des organisations de jeunesse membre du CJC, relève le défi de former des CRACS au sein même de l'école, à la fois en apprenant et en mettant en pratique des actes citoyens concrets.

Comment ?

En formant les jeunes à participer à la vie de leur école et de leur classe et en les invitant à s'engager comme délégués de classe.

Voilà une pratique pour le moins originale et qui a montré les preuves de son succès depuis plus de 15 ans maintenant.



JEUNES ET CITOYENS (JEC)

La JEC est une organisation de jeunesse (OJ) membre du Conseil de la Jeunesse Catholique (CJC).

Depuis plus de 15 ans, son travail consiste à aider les élèves à acquérir les réflexes de la démocratie et les valeurs qu'elle sous-tend, telles la liberté d'expression et la négociation avec d'autres parties.

Pour ce faire, la JEC propose des formations aux délégués de classe et aux adultes-ressource (ou relais) des écoles secondaires en Communauté française et les encadre dans leur mission. En outre, chaque année, la JEC organise un Forum. Il s'agit d'un moment d'échanges et de réflexion autour de la participation à l'école, ouverts aux délégués et étudiants des écoles secondaires en Communauté française, tous réseaux confondus.

ETRE DÉLÉGUÉ DE CLASSE UN ACTE CITOYEN AU QUOTIDIEN

Afin de mieux comprendre en quoi l'action d'un délégué de classe s'inscrit dans une démarche citoyenne, le Correspondance a rencontré pour vous Christophe Bastin, délégué d'élèves enthousiaste et expérimenté, futur instituteur particulièrement sensible à la question de la citoyenneté à l'école.



CORRESPONDANCE : Salut Christophe ! Tu étais déjà délégué en 5^e et 6^e secondaires. Tu l'es à nouveau dans le supérieur. Pourquoi est-ce important pour toi d'exercer une citoyenneté active en tant que délégué à l'école? Qu'est-ce qui motive ton engagement?

C.B. : *Quand j'arrive dans un nouvel environnement, je trouve ça toujours intéressant, dans un premier temps, de rentrer dans le vif du sujet, de m'investir afin de connaître plus de gens. Dans un second temps, quand les choses sont bien rodées, on peut vraiment rendre des services. Ce qui motive mon engagement, c'est que j'aime bien voir les choses avancer et ne pas être passif. C'est important de laisser une trace de son passage, de s'investir, de prendre les choses comme elles sont et de les faire évoluer.*

CORRESPONDANCE : Lorsque tu deviendras instituteur, souhaites-tu développer la participation active de tes élèves ? As-tu un exemple concret ?

C.B. : *Bien sûr! Je pense par exemple aux «enveloppes d'expression» que j'ai expérimentées avec des élèves de quatrième. J'avais placé sur le mur quatre grandes enveloppes avec des petites icônes différentes. La première souriait avec un pouce levé. Les élèves pouvaient y écrire «je suis content, je félicite un tel, etc.» Une deuxième sur laquelle était noté «j'ai un souci, j'ai un problème» grâce à laquelle un conflit pouvait être soulevé. Une troisième enveloppe «merci»*

et une quatrième «j'ai une idée». Cette dernière permettait de dire clairement «j'ai envie de parler de ça en cours». Une fois les enveloppes remplies, je disposais donc d'une liste des sujets qui allaient être abordés lors du prochain conseil.

CORRESPONDANCE : La participation des élèves, même les plus jeunes, c'est donc important pour toi ?

C.B. : *Oui. Je pense que ça vaut la peine de faire ce type d'évaluation le plus tôt possible, ça se fait d'ailleurs parfois déjà en maternelle. Les enfants s'investissent facilement dès qu'on leur fait confiance et qu'on leur donne de l'importance.*

CORRESPONDANCE : Penses-tu que l'école t'a éveillé à la citoyenneté?

C.B. : *Je pense que l'école est prête à écouter les délégués. Encore faut-il voir quel dialogue peut s'instaurer entre étudiants et direction, qu'est ce que cette dernière est prête à laisser comme autonomie aux élèves... En tant qu'étudiant instituteur primaire, je vois beaucoup de choses changer dans les écoles primaires, comme par exemple des conseils toutes les semaines où le directeur réunit toutes les classes afin de leur donner la parole. Il y a une charte qui définit la manière dont ça se passe. Dans plusieurs écoles, la participation prend de plus en plus d'importance et c'est bien, ça permet aux élèves de poser des actes citoyens et de s'intéresser à la vie en communauté.*



Lors du Forum 2007 organisé par la JEC, les DÉLÉGUÉS DE CLASSE des différentes écoles ont trouvé de nombreux points communs aux réalités qu'ils vivent dans leurs écoles.

Pour eux, être délégué c'est...

1. Avoir le sens des responsabilités, assumer son rôle, exprimer ses opinions et représenter les autres élèves.
2. Travailler avec et pour les autres, écouter et respecter leurs avis, communiquer avec le reste des élèves.
3. Avoir à cœur ce que l'on fait, s'investir et faire de son mieux.
4. S'intéresser à son rôle et le comprendre, par exemple en se formant aux différents aspects de cette fonction : *planning et organisation, communication en public, argumentation et défense de ses idées, travail en équipe et répartition des tâches...*
5. Développer les qualités suivantes : *patience, attention, persévérance et confiance en soi.*



EN GUISE DE CONCLUSION



Eduquer à la citoyenneté est nécessaire. Notre responsabilité d'éducateurs est engagée pour faire passer le message, mais aussi pour donner le goût à l'esprit et à l'attitude citoyenne. Sommes-nous cohérents lorsqu'à grand renfort de textes législatifs, nous imposons la participation dans un lieu qui ressemble à tout sauf à une véritable démocratie? La participation à l'école est-elle envisageable sans un soutien accru et une reconnaissance à l'échelle de l'établissement ?

Apprendre à être citoyen, ce n'est pas uniquement étudier une « brique » reprenant l'histoire de la Belgique et l'explication de la séparation des pouvoirs. Apprendre à être citoyen, ce n'est pas seulement aller visiter des institutions culturelles avec sa classe. Apprendre à être citoyen, ce n'est pas non plus uniquement être obligé de siéger 6 fois par an dans un Conseil d'élèves.

POUR EN SAVOIR PLUS...

LES SITES INTERNET

<http://www.electeursenherbe.com/>

Electeurs en herbe est un programme québécois, d'éducation à la citoyenneté non partisan et à but non-lucratif, qui vise à initier les jeunes à l'exercice de la démocratie et à leur faire connaître le fonctionnement de nos institutions démocratiques. Le projet consiste à organiser des activités pédagogiques et ludiques, dont une simulation d'élections dans les écoles et maisons de jeunes lors d'une vraie campagne électorale (fédérale, provinciale, municipale et scolaire). C'est une façon unique et originale de découvrir la démocratie et d'exercer sa citoyenneté!

<http://www.crisp.be/vocpol/accueil.asp>

Le vocabulaire politique est mis à la disposition du public par le Centre de recherche et d'information socio-politiques (Crisp). Il constitue un lexique de termes qui sont d'usage courant dans la vie politique mais aussi socio-économique en Belgique. Pour chacun d'entre eux, le site offre une définition courte, de type dictionnaire, suivie d'une explication complète. Il propose aussi des liens vers les sites internet qui offrent des compléments d'information.

Aujourd'hui en Communauté française, 300 000 jeunes sont engagés dans une organisation de jeunesse. Combien d'autres encore font partie d'un club sportif ou sont actifs auprès d'une association à vocation sociale ou humanitaire ? Pour tous ceux-là, la citoyenneté n'est pas un simple mot. Car ils développent, chacun à leur niveau le partage, le respect, l'entraide et la responsabilité collective.

En tenant le stand des produits équitables à la récré, en participant à la rédaction du journal des élèves, en organisant un concert dont les bénéfices seront versés à une association, en participant à la création d'un conseil d'élèves...

Si l'on veut rêver que l'expérience participative à l'école puisse réellement contribuer à former les citoyens solidaires, n'est-il pas temps de se mettre en marche et d'offrir à tous ces jeunes la possibilité d'envisager autrement leur contribution à leur environnement le plus direct ?

Les jeunes, voire les très jeunes sont assez fins pour repérer nos incohérences lorsque notre langage corporel fait mentir nos propos. Le décret sur la citoyenneté ne s'inscrirait-il pas dans la même lignée, à savoir cacher l'impuissance de l'école à catalyser un malaise social grandissant sans offrir aux jeunes ce dont ils ont le plus besoin: la **confiance** de leurs aînés?

Etre citoyen, c'est avant tout participer activement à la construction de la vie en communauté et développer son esprit critique.

Alors, décréter la participation, est-ce indispensable? Qui faut-il encore convaincre qu'elle n'aura de sens que si elle est l'affaire de tous à l'école?



<http://www.crep.be/reseau.html>

Centre de référence spécialisé dans les questions d'éducation à la démocratie, le CREP met gracieusement et sur simple rendez-vous, ses collections d'ouvrages, d'articles, de mémoires... à disposition des chercheurs et des étudiants. Plusieurs centaines de références actualisées provenant de Belgique, de France, du Québec, de Suisse et du Conseil de l'Europe.

<http://www.enseignement.be/dob/index.asp>

Rattachée à la Direction générale de l'enseignement obligatoire de la Communauté française au sein de l'Administration Générale de l'Enseignement et de la Recherche Scientifique, la coordination pédagogique Démocratie ou barbarie (DOB) sensibilise professeurs et élèves à l'éducation citoyenne au travers du respect mutuel, de l'égalité des droits et de l'engagement pour un monde plus pacifique, plus juste et plus solidaire.

<http://www.espace-citoyen.be/site/index>

Espace-Citoyen.net, portail de la citoyenneté, vous propose des dossiers pour mieux comprendre les grands enjeux du monde actuel, des activités pour se tenir au courant de ce qui bouge et des débats pour échanger et s'exprimer.

<http://citoyen.onf.ca/onf/info>

Parole citoyenne représente une plate-forme pour les créateurs, les penseurs et les citoyens, en leur offrant un espace de prise de parole propice aux débats. Le site Web entend raviver et cultiver l'innovation cinématographique par la création, la réflexion et l'action. L'opinion exprimée est celle d'un individu, d'un groupe, d'une association ou autre.

http://www.geoeco.ulg.ac.be/lmg/competences/chantier/ethique/eth_democ.html

Ce site reprend de manière concise des notions clefs, des idées fortes pour l'apprentissage à la citoyenneté et pour une éducation au cours de géographie.

LES LIVRES

- **Qu'est-ce que la citoyenneté ?**
Dominique SCHNAPPER - Ed. Gallimard.
- **La Citoyenneté,**
Anicet LE PORS - Ed.-PUF collection «Que sais-je?».
- **Démopédie et démocratie : Thèmes et textes pour une éducation à la citoyenneté,**
Claudine LELEUX - Ed. Entrevues.
- **Apprendre la démocratie et la vivre à l'école,**
Confédération Générale des Enseignants, collectif, 1995 - Ed. Labor, Bruxelles.
- **Ecole et citoyenneté : un défi multiculturel,**
sous la direction de Yves LENOIR, Constantin XYPAS, Christian JAMET ; préface de Dominique SCHNAPPER
- Edité par Roger La Borderie.
- **Education à la citoyenneté : Tome 02 : Les droits et les devoirs de 5 à 14 ans en 32 leçons,**
Claudine LELEUX - Ed. De Boeck.
- **Eduquer à vivre ensemble : Vade-mecum d'outil pédagogique pour la paix et la citoyenneté**
- Bruxelles ULB.
- **L'Ecole est-elle encore le creuset de la démocratie :**
Education à la citoyenneté : Quand la main droite ignore ce que fait la main gauche,
Philippe PERRENOUD
- Ed. Chronique Social.